Le Maire s'adresse à vous!



Thères (Jaljoviennes, chers (Jaljoviens,

Le 24 mai 2023, une installation illégale de campement de personnes sans droit ni titre a été constatée dans l'allée de

Dès lors, la ville de Vaujours et la ville de Livry-Gargan se sont engagées dans une démarche de démantèlement du camp de Roms établi en limite communale.

J'ai voulu créer un comité de suivi, composé de représentants de la ville de Vaujours, de la ville de Livry-Gargan, du Conseil départemental, de la Police nationale, la Police municipale et des associations Solidarité France, Askola, Médecin du monde, Acina.

Le comité de suivi a rapidement acté :

- L'identification des occupants, par un constat d'huissier nécessaire à la procédure,
- L'organisation des ramassages et la mise à disposition des conteneurs poubelles en lien avec l'EPT Grand Paris Grand Est, afin de préserver la salubrité,
- La gestion de la scolarisation des enfants présents sur le campement,
- La mise en place d'arrêtés de mise en demeure d'évacuation des parcelles occupées,
- La saisie du préfet de la Seine-Saint-Denis.
- Le mandatement d'un cabinet d'avocat pour chaque ville,
- Le dépôt d'une plainte pour « soustraction frauduleuse d'énergie » et « occupation du domaine public non conforme à l'arrêté d'autorisation et portant atteinte à la libre circulation sur la voie publique »,
- La notification par huissier aux membres du campement de l'assignation en référé devant le Tribunal Judiciaire de Bobigny – Audience fixée au 17 avril 2024.

Par ailleurs, j'ai saisi plusieurs partenaires, comme le Conseil département de la Seine-Saint-Denis et l'Agence Régionale de la Santé (ARS), pour la mise en œuvre des préconisations de la circulaire interministérielle du 26 août 2012, relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

Nous sommes aujourd'hui face à une situation alarmante et cette évacuation devient incontournable. Les conditions de vie des hommes, des femmes et des enfants sont dramatiques et l'insalubrité/l'insécurité y est permanente (présence de rongeurs, d'immondices, risque d'incendie...).

Afin de garantir la quiétude de chaque Valjovienne, de chaque Valjovien, notre équipe déploie toute son énergie pour mettre fin à cette occupation illicite de terrain, tout en mettant en œuvre les principes de dignité et d'humanité.

Je demeure naturellement à votre disposition, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de mon secrétariat en appelant le 01 48 61 96 75.

Bien à vous Domnique



